Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 26 mars 2026

18h00 à 20h00

Procès-verbal

Sont présentes		
Poste	La composition	Groupe représenté
1	Madame Amanda Assaf	Représentante des parents (présidente)
2	Madame Nahal Bakhshi	Représentante des parents substitut
3	Madame Marilyn Gauthier	Représentante des parents
4	Madame Annie Letarte	Représentante des parents
5	Monsieur Laurent Venne	Représentant des parents
1	Madame Myriam Vincent	Enseignante
2	Madame Isabelle Boileau	Enseignante
3	Madame Sophie Lespérance	Enseignante
4	Madame Chantal Saccomani	Technicienne du service de garde
Est également présente à la table du conseil :		
1	Madame Caroline Coiteux	Directrice de l'école
Sont absents		
1	Madame Annie Poirier	Enseignante
2	Madame Saida Benabdesselam	Enseignante
3	Madame Sharo Sarves Waran	Représentante des parents
4	Monsieur Sébastien Courcelles	Directeur adjoint de l'école

42	La convocation, le quorum et les présences
	Mme Caroline Coiteux, directrice de l'école, ouvre la séance à 18h06 après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum, Mme Coiteux passe la parole à la présidente, Mme Assaf.

43	L'adoption de l'ordre du jour	
015-CÉ 25/26-43	CONSIDÉRANT	que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour;
	CONSIDÉRANT	que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Letarte et appuyée par Mme Gauthier, il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	L'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 26 mars 2026, sans modification

Durée	No	Sujet	Objet
5 min.	42	a) Adoption de l'ouverture par la présidente b) Présences – vérification du quorum	**Adoption** **Constat**
2 min.	43	*Adoption de l'ordre du jour*	**Adoption**
10 min.	44	*Questions du public*	
2 min.	45	**Adoption du procès-verbal du** 15 janvier 2026	**Adoption**
5 min.	46	*Suivis au procès-verbal :*	**Suivis**
5 min.	47	**Correspondance :**	**Information**
10 min.	48	**Les Rapports et la Reddition de comptes :** • **Rapport de la présidente;** • **Rapport de la directrice;** • **Rapport du Service de garde;**	**Informations**

<u>35 min.</u> **5 min** **5 min** **5 min** **5 min** **5 min** **5 min** **5 min**	49	**Travaux du conseil :** • COSP 25-26 • Calendrier 26-27 • Traiteur-SDG- 26-27 • SDG-Journées pédagogiques 26-27 • Activités intégrées • Semaine du Service de garde • Modification au calendrier des rencontres	**Information** **Approbation** **Approbation** **Approbation** **Approbation** **Approbation** **Approbation**
5 min.	50	**Affaires nouvelles :**	
1 min	51	*Levée de la séance*	**Adoption**
5 min.	52	Rapport de la personne déléguée au comité de parents du centre de services scolaire.	**Information**
85 min.			

44	Questions du public

Question de Mme Catherine Ian

En discutant entre parents, nous avons constaté une augmentation des vols à Beau-Séjour Sud, touchant non seulement des effets personnels, mais également des objets scolaires, comme les bracelets d'assiduité. Ce phénomène montre que certains élèves se sentent capables de voler sans impunité. Il serait donc important de rappeler à tous que le vol constitue une infraction grave et de mettre en place plus de mesures pour prévenir ces situations.

Réponse envoyée par courriel à Mme Ian le 29-03-26 suite aux discussions :

Bonjour Mme Ian,

Je vous remercie d'avoir fait part de vos préoccupations aux membres du Conseil d'établissement de l'école Beau-Séjour. Soyez assurée que nous prenons la situation très au sérieux.

À la suite d'une consultation auprès de l'ensemble des intervenants de l'édifice Sud, il s'avère que, bien que ces événements soient inacceptables, ils demeurent circonscrits à une minorité d'élèves et que les vols ne constituent pas, à ce jour, un enjeu majeur à l'échelle de l'école.

Nous avons effectivement observé certains vols de nourriture dans les boîtes à lunch. Des mesures sont mises en place afin de soutenir les familles des enfants qui pourraient ne pas avoir mangé suffisamment. L'ensemble des intervenants est également sensibilisé aux vols pouvant survenir dans les classes et intervient immédiatement lorsqu'une situation est signalée.

Par ailleurs, nous maintenons et renforçons nos interventions visant à limiter les déplacements dans les corridors en dehors des moments prévus et surveillés. Toute l'équipe-école est pleinement engagée dans ces actions, dans le but d'assurer un milieu sécuritaire et respectueux pour tous les élèves.

Nous souhaitons également rappeler que l'école ne peut être tenue responsable des objets personnels (jouets ou articles provenant de la maison) qui seraient volés, puisque ceux-ci sont interdits à l'école. Un rappel à ce sujet sera d'ailleurs transmis à l'ensemble des parents dans le prochain numéro de L'Essentiel du mois d'avril.

Concernant les caméras de surveillance, il est important de préciser que les caméras à l'intérieur d'une école primaire ne sont pas autorisées et ne constituent donc pas une option envisageable. Des caméras extérieures sont toutefois en place afin d'assurer la protection des édifices.

Enfin, bien que nous comprenions les préoccupations exprimées par certains parents quant à une perception d'augmentation des vols (incluant des objets scolaires comme les bracelets récompenses), nous continuons à rappeler clairement aux élèves que le vol est un geste grave et inacceptable, et nous poursuivons nos actions éducatives et préventives à cet égard.

Je vous remercie de votre collaboration et demeure disponibles pour toute question ou préoccupation supplémentaire.

45	Adoption du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2026	
015-CÉ 25/26 -45	PRÉAMBULE	Mme Assaf, présidente, demande aux membres si les documents remis étaient conformes et si certaines modifications s'imposent.
	CONSIDÉRANT	que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2025, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion;
	EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Mme Gauthier et appuyée par Mme Bakhshi il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	Tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2026;
		En n'y apportant aucune modification.
46	Suivi(s) au procès-verbal du 15 janvier 2026	
	Aucun suivi	

47	Correspondance
	Correspondance : • L'Essentiel de mars • Clic École • Parascolaire - inscriptions • OPP • Passeport semaine de relâche 2026 • SKI • Absence de M. Courcelles • Activité du mois de la nutrition • Questionnaire QSVE-BE • Habillement des enfants
48	Les rapports et les redditions de comptes

De la présidente : Mme Assaf

48-a)	Aucun autre point que ceux à l'ordre du jour de la rencontre.

De la directrice : Mme Coiteux

48-b)	• Parascolaires • Pizza • Ski • Bain linguistique • Activité : Carnaval - sortie d'hiver au Bois de Liesse • Semaine persévérance scolaire 16 au 20 février • Questionnaire QSVE-BE • Défi du mois de la nutrition : • Orthographe-O-thon • Semaine de la francophonie : 23 au 27 mars • Évènements à venir • Ateliers

Du service de garde : Mme Saccomani

48-c)	

49	Les travaux du conseil d'établissement :	
49-a)	COSP 2025-2026	
	PRÉAMBULE	Mme Coiteux présente le programme des COSP élaboré pour l'année scolaire 2025-2026.
	Le programme proposé correspond aux exigences prévues par le Programme de formation des jeunes.	
49-b)	Calendrier 2026-2027	
015-CÉ 25-26 – 49-b)	PRÉAMBULE	Mme Coiteux présente le calendrier scolaire proposé pour l'année scolaire 2026-2027.
	CONSIDÉRANT	Que le calendrier proposé respecte les exigences prévues par la LIP;
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Gauthier appuyée par Mme Letarte, il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	Le calendrier scolaire proposé pour l'année scolaire 2026-2027.

49-c)	Traiteur pour le service de garde 2026-2027	
015-CÉ 25-26 – 49-c)	PRÉAMBULE	Le traiteur actuel Midi-Bouffe ne pourra plus assurer le service à notre école. Par conséquent, nous devons choisir un nouveau fournisseur pour l'année scolaire 2026-207. Mme Saccomini présente les propositions.
	CONSIDÉRANT	Que les membres du CÉ aimeraient goûter à des échantillons avant de procéder au choix final;
	EN CONSÉQUENCE	il est résolu à l'unanimité;
	DE REPORTER CE POINT AU PROCHAIN CÉ	Le choix du traiteur proposé pour l'année scolaire 2026-2027.
49-d)	Service de garde : journées pédagogiques 2026-2027	
015-CÉ 25-26 – 49-d)	POINT REPORTÉ AU PROCHAIN CÉ	
49-e)	Activités éducatives	
015-CÉ 25-26 – 49-e)	PRÉAMBULE	Mme Coiteux présente les dernières propositions de sortie éducatives.
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Assaf appuyée par Mme Letarte, il est résolu à l'unanimité;
	D'APPROUVER	Les sorties éducatives telles que présentées.
49-f)	Semaine du Service de garde : fermeture à 17h00	
015-CÉ 25-26 – 49-f)	PRÉAMBULE	Mme Coiteux et Mme Saccomani présentent l'activité prévue pour la semaine du service de garde;
	CONSIDÉRANT	Que la participation des éducatrices à cette activité est primordiale;
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Assaf appuyée par Mme Letarte, il est résolu à l'unanimité;
	D'APPROUVER	La fermeture du service de garde à 17h00 le 15 mai 2026.

49-g)	Modification au calendrier des rencontres	
015-CÉ 25-26 – 49-g)	PRÉAMBULE	Mme Coiteux présente la demande de la DG de repousser après le 15 juin la dernière rencontre du CÉ pour l'année 2025-2026;
	CONSIDÉRANT	Cette demande, il est proposé de modifier le calendrier original et de placer la dernière rencontre le mercredi 17 juin ou le jeudi 18 juin plutôt que le 10 juin;
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Assaf appuyée par Mme Lespérance, il est résolu à l'unanimité;
	D'APPROUVER	Le changement proposé au calendrier des rencontres du CÉ et de placer la dernière rencontre le jeudi 18 juin 2026.

50	Affaires nouvelles
	Aucun point à ajouter dans les affaires nouvelles

51	Levée de la séance :	
015-CÉ 24/25- 51	CONSIDÉRANT	Que le temps de rencontre est écoulé;
	CONSIDÉRANT	Que l'ordre du jour est épuisé;
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Nahal Bakhshi et appuyée par M. Venne, il est résolu à l'unanimité;
	DE LEVER	L'assemblée de la séance ordinaire à 20h00.

52	Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents du CSSMB :